

La gestion pilotée du PERCO

Déléguer entièrement la gestion de son épargne

La gestion pilotée, le principe

La gestion pilotée vous permet de déléguer intégralement la gestion de vos avoirs aux experts de la gestion d'actifs : vous n'avez à vous occuper de rien, les experts sélectionnent et tirent parti de vos placements en fonction de l'objectif de placement de long terme qu'est le PERCO.

Cette gestion déléguée vise à préserver le capital constitué pendant la période afin d'en optimiser le rendement potentiel et de consolider progressivement votre épargne en fonction de votre horizon retraite.

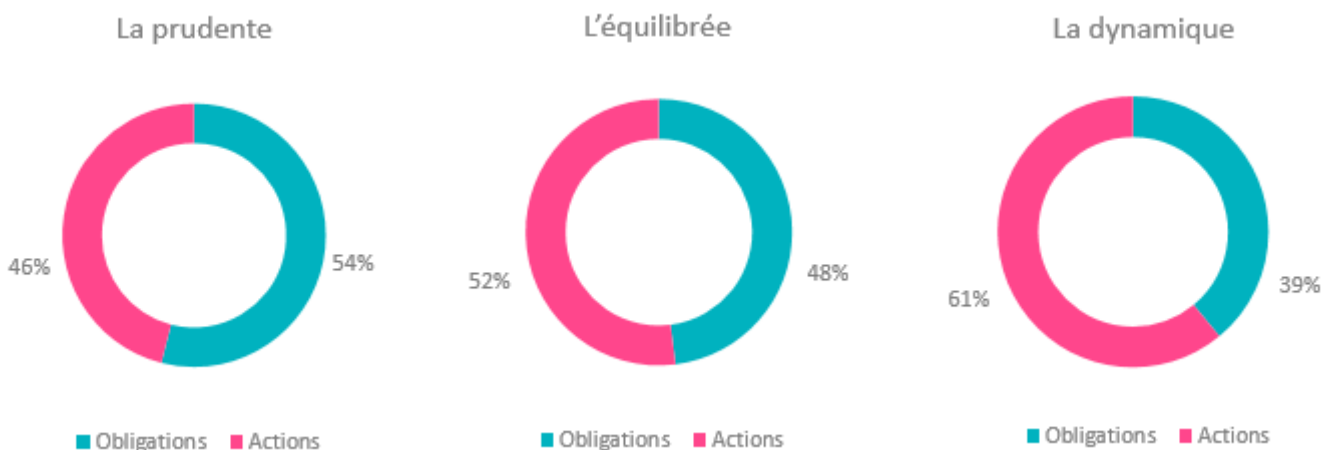
La gestion pilotée, le fonctionnement

À chaque versement, EPSSENS investit votre épargne sur 3 fonds selon une répartition définie par la grille d'allocations, compte tenu de la date présumée de votre départ à la retraite.

La gestion pilotée permet donc l'allocation automatique des actifs entre les Fonds, ce qui a pour objet de sécuriser progressivement l'épargne constituée au fur et à mesure de l'échéance retraite :

- > l'investissement est dynamisé par les actions en début de période ;
- > il est stabilisé en fin de période par le monétaire ;
- > le basculement entre ces deux situations se fait progressivement durant la vie du dispositif avec l'aide du fonds obligataire.

La gestion pilotée se décline en 3 grilles d'allocations, chacune correspondant à un niveau optimisation/risque :



À 20 ans de la retraite : répartition des actifs dans chacune des grilles